

201 Département de Lot et Garonne

République Française

**Syndicat Intercommunal  
A Vocation Unique  
de Darel**

**Arrondissement d'Agen**

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE DAREL**

**RAPPORT D'ACTIVITE DU PRESIDENT AUX MAIRES DES COMMUNES MEMBRES**  
**ANNEE 2020**



Site du SIVU de Darel - Poney Club

**Préambule :**

L'article 34 de la Loi n° 2010-1563 du 16 décembre de réforme des collectivités territoriales a renforcé les dispositions relatives à la transparence financière au sein des intercommunalités à fiscalité propre.

L'article L.5211-39 modifié, du code général des collectivités territoriales est ainsi rédigé:

*« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe*

*délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. »*

L'obligation faite aux EPCI de faire figurer dans le rapport les informations relatives à l'utilisation sur le territoire de chaque commune membre des crédits de l'établissement implique que ce document comporte une liste des dépenses d'investissement et de fonctionnement réalisées par l'EPCI dans chaque commune.

Cette disposition concerne tous les EPCI, qu'ils soient ou non dotés d'une fiscalité propre.

En conséquence, les rapports d'activité des EPCI pour l'année 2020 doivent retracer l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune et être transmis aux maires des communes membres.

Considérant que le périmètre d'intervention et d'action du SIVU de DAREL est exclusivement limité géographiquement sur le site de DAREL, situé sur la commune de Pont-du-Casse,

Considérant que les communes de Pont-du-Casse et Bon Rencontre sont propriétaires du site en indivision, le rapport présente un état des lieux global.



Village Vacances DAREL - Bois des Jésuites

### **Historique :**

Monsieur LAJUNIE, ancien Maire de Bon-Encontre, et Monsieur Gilbert FONGARO, ancien Maire de Pont-du-Casse, avaient convenu d'une entente pour acquérir 28 Ha 13 a 90 Ca à Darel sur la commune de Pont-du-Casse, aux

anciens établissements LARTIGUES et DUMAS, en Août 1978 au prix de 188.000 F (28.660 €). A l'époque, un projet d'usine d'incinération avait été évoqué.

Un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique a été créé entre les deux Communes le 1<sup>er</sup> Février 1984.

Par la suite, le 1<sup>er</sup> février 1988, Le Poney Club de Foulayronnes sollicitait le S.I.V.U pour installer son club à Darel.

Des parcelles de bois d'une contenance totale de 5 Ha 50a au lieu-dit "Cambes" ont été acquises à la S.O.G.A.F.(ex Famille TANDONNET) par le S.I.V.U en Novembre 1988 au prix de 131.440 F (20.038 €).

Sur ce site de 33 Ha 63 A 90 Ca le Syndicat a réalisé :

- **Au Poney-club de Darel en Agenais** depuis le 1<sup>er</sup> février 1988 qui a pour Président, Monsieur Patrick RICHARD.

ANNEES	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DES TRAVAUX TTC
1987-1988	BOXES à CHEVAUX (22)	225 210,73 €
1989-1990	MANEGE COUVERT	212 861,54 €
1993	BOXES A CHEVAUX	34 787,15 €
2001	EXTENSION MANEGE + TRIBUNE	73 275,00 €
2006	AMENAGEMENT THEATRE VERDURE	1 554,80 €
2009-2010	CONST. 5 BOXES CHEVAUX-1 SELLERIE 1 LOCAL STOCKAGE	81 876,00 €
2010	REHABIL.S.ACCUEIL + SANITAIRES PONEY	9 088,00 €
	REFECTION ECLAIRAGE CARRIERE EXTERIEURE	3 583,22 €
2013	WC HANDICAPES + AUVENTS PONEY CL.	28 102,53 €
2015	NOUVELLE CARRIERE EXT. PONEY CLUB	103 897,20 €
2016	MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE	938,40 €
2019	BARDAGE MANEGE	13 809,30 €
		<b>788 983,87 €</b>

- **Pour la Société des Sciences Naturelles et Agricoles de l'Agenais - Jardin Botanique de Darel** présidée à son installation par M. Bernier, puis par M. André Bayze, qui a apporté une forte impulsion et un élan de dynamisme à l'association, et aujourd'hui par deux co-présidents, Madame Aline BONZOMET et Monsieur Jacques BLOIS entourés d'une équipe de bénévoles et amoureux de la nature.

ANNEES	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DES TRAVAUX TTC
1991	LOCAL BOTANIQUE	30 953,00 €
1999	LOCAL MATERIEL BOTANIQUE	10 063,00 €
2013	REFECTION POTEAUX AVANTS-TOITS ET DES ALLEES EN CASTINE + DRAINAGE	9 040,97 €
2014	REFECTION CHEMIN ACCES LOCAL	983,00 €
		<b>51 039,97 €</b>



- **Pour les Scouts de France** dont le président était M. Georges Esculpavit :
  - Un bâtiment pour les Scouts
  - En 2013, suite au départ de cette association, le local a été mis à disposition de l'association des Sciences Naturelles et Agricoles de l'Agenais – Jardin Botanique de DAREL. Une convention de mise à disposition a été établie.
- **Au Village de Vacances de Darel** dont la gestion est assurée par le S.I.V.U. en collaboration avec la Société Actour 47 - 271 rue de Pechabout à Agen, spécialisée dans le développement du tourisme en Lot-et-Garonne.

ANNEES	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DES TRAVAUX TTC
1995-1996	VILLAGE DE VACANCES (12 chalets)	375 086,00 €
1997	ABRI MATERIEL	5 621,13 €
1998-1999	SALLE POLYVALENTE	82 634,00 €
2006	EXTENSION VILLAGE VACANCES (3)	188 836,63 €
2010	RECONSTR. & EXTENSION GARAGE	21 908,00 €
2012	MISE AUX NORMES INSTALLATIONS ELECTRIQUES	2 073,86 €
2014	REHABILITATION DE 2 CHALETS	106 499,76 €
	REPRISE RESEAU EXISTANT ET REGARD CHALET 5 ET RACCORDEMENT EAUX USEES	4 116,00 €
	PANNEAUX RAYONNANTS CHALETS 3, 5, 8	1 080,00 €
	DEGRILLEUR STATION EPURATION	5 658,00 €
2015	STATION EPURATION (VIDANGE, DEBOUCHAGE, REMPLACEMENT HORLOGE MOTEUR)	827,52
2016	MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE	889,20 €
	MISE EN PLACE WIFI	8 745,40
	BLOCS ENROCHEMENT	540,00 €
2017	EXTENSION SALLE POLYVALENTE (MO + SPS + CT)	1 908,00 €
2018	SALLE POLYVALENTE (MO + TRAVAUX D'AMENAGEMENT)	72 812,92 €
	STATION D'EPURATION (1 MOTOREDUCTEUR)	742,56 €
	CHALETS (DIVERS MATERIEL)	4 053,76 €
	<b>TOTAL</b>	<b>884 062, 74 €</b>

S'ajoutent à ces investissements, des travaux courants d'entretien et d'amélioration.

Le financement de l'ensemble de ces investissements a été assuré par des subventions diverses obtenues auprès de l'Etat, du Département, de l'Agglomération d'Agen et le solde par des emprunts contractés par le SIVU.

Depuis sa création, le SIVU de Darel a procédé également à l'acquisition de divers matériels en vue d'assurer l'entretien des bâtiments et des espaces verts de l'ensemble du site afin de maintenir le patrimoine en état.

Les touristes et les résidents pour raisons professionnelles apprécient ce site situé en plein cœur de la nature, à proximité des commerces des communes de Bon-Encontre et Pont-du-Casse ainsi que l'accès gratuit pour les vacanciers à la piscine municipale de Pont-du-Casse dont la charge est répartie sur les deux collectivités.

### **Emploi :**

M. Patrick GYORFI assure l'entretien du site de Darel à raison de 17h30 par semaine durant les mois de mars, avril, août, septembre, octobre, novembre et décembre et 31h30 de mai à juillet.

L'activité du site de Darel regroupe :

**1 - Le village de vacances composé de 14 chalets** qui accueille des vacanciers venant de toute la France, notamment en période estivale.

Les résidents apprécient le calme et l'environnement du site situé en plein cœur de la nature. Une attention particulière est portée à l'entretien du village de vacances afin de rendre les séjours agréables.

En 2020, en raison de la crise sanitaire de la COVID-19, les locataires dits « permanents » ont été autorisés à rester sur le site les mois de juillet et août. Les recettes se sont élevées à 58 316 € (51 255 € en 2019).

**2 - Le Poney-Club de Darel en Agenais** compte actuellement 35 poneys et chevaux (20 au poney-club et 15 propriétaires à l'année), et 145 licenciés pouvant s'adonner au plaisir de l'équitation dans un site d'exception, encadrés par des moniteurs diplômés et compétents.

Le label « Centre de Tourisme Equestre » attestant de la qualité globale des prestations proposées par l'établissement ainsi que les labels « Poney-Club de France » et « Cheval Club de France obtenus en 2018 ont été renouvelés.

Le Club a également obtenu le label « Handisport » et sollicité le renouvellement du label de Fédération Française d'Equitation. Un nombre croissant de personnes ou de groupes en situation de handicap fréquentent le poney-club.

La carrière permet d'accueillir des concours plus importants, notamment lors des « Darel Forestier Tour ».

En 2020, le poney club a organisé des concours malgré les difficultés liées à la crise sanitaire.

Il a fêté ses 50 ans lors d'un repas spectacle où plus de 140 personnes étaient présentes.

Les diverses manifestations organisées par le club tout au long de l'année attire un public très nombreux.

Six cavaliers ont pu découvrir lors de championnat le horse-ball qui a fait l'apparition au centre équestre, sous l'impulsion de Corentin COUROUBLE,

**3 - Le Jardin Botanique de Darel**, géré par la Société des Sciences Naturelles et Agricoles de l'Agenais, est inscrit à l'inventaire des Jardins de France par la Société Nationale d'Horticulture.

Botanistes, mycologues, entomologistes, découvrent sur les deux hectares mis à la disposition par le SIVU de Bon-Encontre – Pont-du-Casse, une nature préservée.



Jardin Botanique - Roseaie

## ACTIVITE 2020

Le budget global 2020 (BP, BS et DM1) a été voté comme suit :

	Dépenses/Recettes
<b>Investissement</b>	<b>191 967 €</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>160 100 €</b>

Le résultat de l'exercice 2020 est le suivant :

	Dépenses/Recettes	Excédent N-1	Résultat Global
<b>Investissement</b>	<b>- 24 031,92 €</b>	<b>+ 34 085,78</b>	<b>-3 230,14</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>+ 59 707,90 €</b>	<b>+ 35 600,01</b>	<b>+95 307,91</b>

## REALISATIONS 2020

### En Fonctionnement :

- Entretien des bâtiments, des espaces verts et de la lisse par le personnel du SIVU.
- Acquisition de petit matériel pour les chalets et le personnel.

### 1 - Village de Vacances.

- Acquisition de divers matériels pour les chalets (oreillers, cafetières, bouilloires, set casseroles).
- Mise en peinture intérieure et extérieure (chalets n°11 et 12).
- Acquisition de divers matériel et fournitures en vue d'assurer le fonctionnement du site.
- Espaces verts : achat de fleurs
- Traitement des pins contre la chenille processionnaire et contre les frelons
- Acquisition de vêtements de travail pour le personnel
- Entretien de maintenance : installations électriques, vérification des jeux, extincteurs

### 2 – Locaux mis à disposition par le SIVU

Il est rappelé que le loyer payé par le Poney Club est de 2 500 € (révisé de 2 287 € à 2 500 € depuis 2017) et que l'association des sciences botaniques bénéficie d'un local mis à disposition gracieusement.

Les subventions versées en 2020 par le SIVU sont de :

- 1 000 € pour le Poney Club de Darel
- 500 € pour l'association des sciences botaniques

### **3 - Lutte contre les chenilles processionnaires**

Il est constaté une hausse du coût du traitement des chenilles processionnaires du pin d'année en année.

Il n'existe aucun moyen de se débarrasser définitivement des chenilles. Les traitements sont à renouveler chaque année. Même si l'on détruit toutes les chenilles vivantes sur son terrain, les arbres seront ré infestés l'année suivante par des papillons pouvant provenir de plusieurs kilomètres. Le papillon mâle peut voler jusqu'à 25 km et le papillon femelle jusqu'à 3 km et de plus les chenilles peuvent rester enfouies dans le sol de quelques jours à 5 années.

Les traitements annuels doivent être maintenus tant que des nids, et donc des papillons, existent dans la région.

D'autre part, les chenilles processionnaires sont recouvertes de poils qui, dispersés par le vent ou par nous-même (tonte de la pelouse, en essayant de détruire une procession...) peuvent provoquer une irritation chez les personnes et les animaux.

### **4 - Contrôle de l'installation d'assainissement non collectif du local botanique**

Par courrier du 27 août 2020, le service assainissement de l'Agglomération d'Agen a fait savoir que l'installation d'assainissement non collectif du local botanique était non conforme à la réglementation en vigueur.

Il est demandé la réhabilitation de cet équipement.

Le cabinet CEREG a été interrogé pour la faisabilité d'un raccordement de cette installation à la future station d'épuration. Après visite des lieux et des installations, le cabinet a exclu toute possibilité de raccordement.

Aucune solution technique n'étant envisageable, il a été acté que ce WC serait condamné.

### **En Investissement :**

#### **1) Village de Vacances**

- 3 extincteurs
- 1 boîtier « Présence verte » de protection de travailleur isolé pour l'agent présent sur le site
- 14 matelas
- 1 sèche-linge
- 6 micro-ondes
- 4 caisson de cuisine
- 1 chauffe-eau
- 1 réfrigérateur

Pour un total de 5.061 €.



## **2) Levé topographique**

Un devis pour la réalisation des levés a été demandé sur une zone du site très instable, sur laquelle des écoulements d'eaux pluviales ne se réalisent pas dans des conditions satisfaisantes. Plusieurs apports de terre non compactés ont été faits par des entreprises avec l'aval du poney club. Les pluies ont entraîné l'effondrement de ces terres qui ont comblé les fossés existants à plusieurs endroits.

L'objectif de ce levé est d'avoir les altimétries de la zone pour pouvoir créer ou recréer des fossés drainants permettant d'assainir les lieux.

Ces levés topographiques ont été réalisés par M. Ludovic FAURE, Géomètre-Expert.

## **3) Réhabilitation de la station d'épuration du village de vacances Etude réalisée par le cabinet d'études CEREG pour le choix de la filière de traitement.**

Le système de traitement actuellement présent sur le site du village de vacances est une filière de type « boues activées » installé en 1995, lors de la construction des 12 premiers chalets.

Un dégrilleur manuel a été installé en 2014 pour assurer un pré-traitement. Le traitement des effluents est réalisé par un bassin d'aération, suivi d'un dégazage puis de la clarification. Le rejet est situé en contrebas dans les bois.

La station d'épuration est non-fonctionnelle en situation actuelle.

Le terrain s'est affaissé, ce qui empêche la bonne circulation des eaux. Les effluents sont septiques et génèrent de mauvaises odeurs.

La station doit être réhabilitée d'urgence.

Le cabinet d'études CEREG a été mandaté par le SIVU afin d'accompagner la collectivité dans la mise en œuvre d'un assainissement non-collectif aux normes pour le site.

Cette mission d'étude et de préconisations techniques se scinde en 2 phases :

- phase 1 : recueil des données existantes,
- phase 2 : propositions chiffrées d'améliorations.

Ensuite, le cabinet d'études CEREG assurera une mission d'accompagnement des travaux jusqu'à la réception des opérations.

Le coût total des honoraires s'élève à 8 750 € HT, soit 10 500 € TTC.

Le tableau de synthèse des aménagements proposés par le bureau d'études CEREG présentant les différentes filières et leurs critères a fait l'objet d'une discussion.

Les membres du comité syndical ont retenu la filière boues activées.

Vu la situation de la station d'épuration sur une partie de terrain classée en zone de risque d'effondrement calcaire, les services de l'Etat ont autorisé sa réhabilitation au même endroit avec la même emprise au sol. Il s'agira d'une « reconstruction à l'identique ».

## **ACTIVITE 2020**

### **1 - Village de Vacances**

#### **Chiffre d'affaires location chalets :**

En 2020, le montant des recettes des locations inscrit au Budget Primitif 2020, était initialement de 64 000 €.

Les recettes ont été revues lors de la DM n°1 à 54.000 €.

La somme encaissée est de 58.316,38 €. Pour mémoire : 51 255,05 € en 2019.

Pour l'année 2020, une hausse du chiffre d'affaires d'environ 7.000 €, par rapport à 2019, a été observée malgré les contraintes liées à la crise, ce qui est un très bon résultat.

La location des chalets aux permanents a été maintenue, en raison des circonstances particulières, pendant la période estivale.

Pour le mois d'août un bon nombre de chalets a été réservé par des vacanciers.

Il est précisé que la liquidation d'Actour 47 le 9.12.2020 a bloqué le paiement par ACTOUR 47 au SIVU des loyers de novembre et décembre 2020, soit respectivement 3.377 € et 3.255 €. Le SIVU espère être remboursé de ces sommes sur l'exercice 2021.

#### **Mise en place de tarifs et de gammes différenciées :**

Des tarifs différenciés pour les chalets neufs, ceux de 2006 et ceux de la 1<sup>ère</sup> génération ont été créés, ce qui a permis une nette clarification des réservations.

Les chalets sont dorénavant classés en trois catégories :

- gamme basique réservée aux professionnels et aux permanents,
- gamme confort
- gamme supérieure réservées aux vacanciers

Trois périodes de tarification ont été retenues : haute saison, moyenne saison et basse saison, plus un tarif nuit.

### **2 - Astreinte week-end**

Afin de pallier aux éventuelles urgences des locataires, le téléphone portable de l'agent du SIVU renvoie, en dehors de ses heures de travail, sur le téléphone d'astreinte des élus de Pont-du-Casse.

### **3- Bois de Darel**

♦ **Fourniture de blocs de roche** par l'entreprise OSAGRA pour limiter l'accès au bois de Darel pour un montant de 924 € TTC.

♦ **Fréquentation du site par les scolaires**

En 2020, en raison de la crise sanitaire, seuls l'UNSS et le collèges Ducos du Hauron ont fréquenté le bois de Darel, représentant environ 375 personnes (1 400 en 2019).

#### ♦ Parcours d'orientation

Le projet de création d'un parcours permanent d'orientation au bois de Darel a été porté par l'UNSS de Lot-et-Garonne avec le soutien et la participation du SIVU de Darel.

Plusieurs circuits avec des niveaux croissants ont été établis.

L'ensemble des collèges et lycées de l'agglomération d'Agen fréquentent déjà le site. Un grand nombre d'écoles maternelles et élémentaires y organisent des sorties pédagogiques.

Afin de sécuriser le site des blocs de pierres ont été entreposées aux diverses entrées interdisant ainsi l'accès aux engins motorisés.

Le budget de la réalisation de ce projet a été de 5.542 €, subventionné par la DRDJSCS et l'AA, par l'intermédiaire d'une demande de la commune dans le cadre de la commission « Cohésion Sociale et Politique de la Ville ».

Un panneau à l'entrée du bois a été mis en place pour afficher la carte du parcours d'orientation.

Le parcours permanent de course d'orientation a été inauguré le 16 juin 2021.

#### 4- Jardin Botanique

L'entretien et les visites guidées sont assurés par des bénévoles de Société des Sciences Naturelles et Agricoles de l'Agenais.

### Assurance statutaire du personnel 2021-2024 : signature d'une convention relative à l'adhésion du SIVU de Darel au contrat groupe du Centre de Gestion de Lot-et-Garonne.

Par délibération n°DCS016/2019 du 14 novembre 2019, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité :

- **de charger** le Centre de Gestion de Lot-et-Garonne de négocier un contrat groupe auprès d'une entreprise d'assurance agréée, pour une durée de quatre (4) années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,  
Ce contrat est ouvert à adhésion facultative et le SIVU de Darel se réserve le droit d'y adhérer ou pas.

Celle-ci arrivant à échéance en décembre 2020, il était nécessaire de reconduire cette convention.

Le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, par délibération du 18 septembre 2020 :

- **d'accepter** la proposition du courtier SIACI SAINT HONORE, et de l'assureur GROUPAMA :  
Durée du contrat : 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021  
Régime du contrat : capitalisation  
Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.  
➤ Agents titulaires ou stagiaires et agents non-titulaires affiliés à l'IRCANTEC : 1 agent

Liste des risques garantis : l'accident du travail et maladie professionnelle ; la maladie grave ; la maternité/adoption/paternité et la maladie ordinaire.

Avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire au taux de 1,15 %.

Garantie des taux : 2 ans.

Coût estimé : 150,19 € sur la base salariale 2020.

### **Mise en place d'un Compte Epargne Temps (CET) et dispositif d'indemnisation.**

Le Président indique qu'il convient d'instituer un compte épargne-temps (C.E.T.) pour les agents du SIVU de Darel.

Ce compte permet à ses titulaires d'accumuler des droits à congés rémunérés en jours ouvrés. Il est ouvert à la demande expresse, écrite, et individuelle de l'agent, qui est informé annuellement des droits épargnés et consommés.

Le nombre total de jours inscrits sur le C.E.T. ne peut excéder 60 ; l'option de maintien sur le C.E.T. de jours épargnés ne peut donc être exercée que dans cette limite. Les jours concernés sont :

- le report de congés annuels et les jours de fractionnement, sans que le nombre de jours de congés annuels pris dans l'année puisse être inférieur à quatre semaines,
- le report de jours de récupération au titre de l'ARTT,
  - une partie des jours de repos compensateur (récupération des heures supplémentaires notamment) peut alimenter le C.E.T.

L'autorité territoriale est tenue d'ouvrir le compte épargne-temps au bénéfice du demandeur lorsqu'il remplit les conditions énoncées ci-dessous. Les nécessités de service ne pourront lui être opposées lors de l'ouverture de ce compte mais seulement à l'occasion de l'utilisation des jours épargnés sur le compte épargne temps sauf si le compte arrive à échéance, à la cessation définitive de fonction, ou si le congé est sollicité à la suite d'un congé maternité, adoption, paternité ou solidarité familiale.

Il précise, dès lors, qu'il convient d'instaurer les règles de fonctionnement suivantes :

La collectivité ou l'établissement autorise l'indemnisation ou la prise en compte au sein du RAFP des droits épargnés :

- 1<sup>er</sup> cas : Au terme de l'année civile, le nombre de jours inscrits sur le C.E.T. ne dépasse pas 15 : l'agent ne peut alors utiliser les droits épargnés qu'en prenant des jours de congé.
- 2<sup>ème</sup> cas : Au terme d'une année civile, le nombre de jours accumulés sur le C.E.T. est supérieur à 15. Les 15 premiers jours ne peuvent toujours être utilisés que sous la forme de jours de congé. Pour les jours au-delà du quinzième, une option doit être exercée, au plus tard le 31 janvier de l'année suivante :
  - le fonctionnaire affilié à la CNRACL opte, dans les proportions qu'il souhaite : pour la prise en compte des jours au sein du régime de retraite



additionnelle RAFP, pour leur indemnisation, pour leur utilisation, ou pour leur maintien sur le C.E.T.

- le fonctionnaire relevant du régime général de sécurité sociale et l'agent contractuel optent, dans les proportions qu'ils souhaitent : soit pour l'indemnisation des jours, soit pour leur utilisation, soit pour le maintien sur le C.E.T.

L'alimentation du compte épargne-temps doit être effectuée par demande écrite de l'agent avant la fin de chaque année civile.

La collectivité informe l'agent de la situation de son C.E.T. le 15 janvier de l'année N. L'agent fait part de sa décision au plus tard le 31 janvier de l'année N+1.

Pour cela, l'autorité territoriale propose de valider les formulaires types suivants :

- Demande d'ouverture et de première alimentation d'un C.E.T.
- Demande annuelle d'alimentation d'un C.E.T.
- Exercice du droit d'option pour l'utilisation du C.E.T.
- Information annuelle relative aux jours épargnés et consommés sur le C.E.T.

Les bénéficiaires de ce compte épargne-temps sont les agents fonctionnaires ou contractuels de droit public de la collectivité à temps complet ou à temps non complet, justifiant d'une année de service.

Les stagiaires et les agents contractuels de droit privé ne peuvent bénéficier du C.E.T. Il en est de même pour les enseignants artistiques.

Le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, par délibération du 4 décembre 2020 :

- **d'instituer** le Compte Epargne Temps (CET) selon les modalités énoncées ci-dessus ;

### **Validation du Document Unique d'évaluation des risques professionnels.**

Il est rappelé à l'Assemblée que la prévention des risques professionnels entre dans les obligations légales des employeurs du secteur public.

La collectivité a décidé de réaliser elle-même son document unique. Pour cette mission, M. Frédéric ROUSSEL, assistant de prévention, a été mobilisé.

Le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, par délibération du 4 décembre 2020 :

- **de valider** le document unique d'évaluation des risques professionnels et les plans d'actions pour les agents du SIVU de Darel,

**Candidature à l'opération MOBiVE.H@ proposé par le groupement de commande départemental ENR-MDE (énergies renouvelables et maîtrise de la demande en énergie).**

Par délibération n°DCS02/2019 du 8 mars 2019, le Comité Syndical du SIVU de Darel a décidé à l'unanimité d'adhérer au groupement de commande.

La nouvelle action significative résultant de ce groupement est l'opération MOBiVE.H.A, qui consiste à s'équiper de véhicules électriques ou hybrides rechargeables et de prises individuelles de recharge dans le cadre d'un marché public.

Le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, par délibération du 4 décembre 2020 :

- **de faire** acte de candidature au marché public lié à l'opération MOBiVE.H.A., lancé dans le cadre du Groupement de Commandes départemental ENR – MDE ;

## EXECUTION DU BUDGET

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - VUE D'ENSEMBLE			
		Dépenses	Recettes
REALISATIONS	Section de fonctionnement	71 929,21	131 637,11
DE L'EXERCICE	Section d'investissement	51 501,36	27 469,44
REPORTS	Report en section de fonctionnement (002)	0,00	35 600,01
DE L'EXERCICE N -1	Report en section d'investissement (001)	0,00	34 085,78
	TOTAL (réalisations + reports)	123 430,57	228 792,34
RESTES A REALISER	Section de fonctionnement	0,00	0,00
A REPORTER EN N+1	Section d'investissement	13 284,00	0,00
(1)			
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	13 284,00	0,00
RESULTAT	Section de fonctionnement	71 929,21	167 237,12
CUMULE	Section d'investissement	64 785,36	61 555,22
	TOTAL CUMULE	136 714,57	228 792,34



Le Président,

C. DELBREL.

SIVU DE DAREL - Rapport d'activité 2020

REALISATIONS 2020 S.I.V.U. DE DAREL  
INVESTISSEMENT

LIBELLE DEPENSES	BUDGET 2020	DM	BUDGET 2020	Réalisations 2020	ENGAGTS 2020	SOLDE	RECETTES	BUDGET 2020	Réalisations 2020	Engagements 2020	SOLDE
<b>2031 - Frais études</b>	2 000	4 000	6 000	2 640,00		3 360,00	021 - Virement de la SF (Frais études)	2 000			-2 000,00
Relève topo PANSEO				2 640,00							
<b>2111 - Acquisition terrain + frais</b>											
<b>2188 - Acquis. Mat. outillage</b>	10 000		10 000	226,80		5 028,70	021 - Virement de la SF (Mat. Outillage)	6 000	4 000,00		-6 000,00
art. 21568 - 3 extincteurs				451,86			001 - Excédent Inv. Reporté	4 000			
art. 2188 - 1 boiler Présence verte				3 509,79							
14 matelas + 1 sèche linge + 1 micro ondes				176,00							
Caissons bas				233,70							
Chaudière eau (eng 39)				273,16							
Chaudière eau (eng 42)				99,99							
1 réfrigérateur (eng 41)											
<b>sous-total acquisition matériel</b>	10 000		10 000	4 971,30		5 028,70	<b>sous-total acquisition matériel</b>	10 000	4 000,00		-6 000,00
<b>2138 - Travaux carrière (bardage du manège)</b>	40 000	-4 000	36 000			36 000,00	021 - Virement de la SF (Bardage)	6 369			-6 369,00
							13248 - FST Commune				
							001 - Excédent Inv. Reporté	30 085	30 085,78		0,78
							1068 - Affectation résultat de fonct.	3 546	3 546,00		
							1341 - Subv. DETR.Salle polyvalente	7 313,20	7 313,20		7 313,20
<b>sous-total travaux bâtiment</b>	40 000	-4 000	36 000			36 000,00	<b>sous-total travaux bâtiment</b>	40 000	40 944,98		944,98
<b>Divers &amp; imprévus (art. 21538)</b>	2 000		2 000	924,00		1 076,00	021 - Virement de la SF (Divers imprév)	2 000			-2 000,00
30 blocs enrochement											
<b>sous-total divers &amp; imprévus</b>	2 000		2 000	924,00		1 076,00	<b>sous-total divers &amp; imprévus</b>	2 000			-2 000,00
<b>21538 - Réseaux divers</b>	75 000		75 000		13 284,00	61 716,00	1068 - Affectation résultat Fonct.	11 941	11 941,00		
Réhabilitation STEP							1641 - Emprunt	63 059			-63 059,00
Rénovation complète éclairage public allée principale	20 000		20 000			20 000,00	1641 - Emprunt	20 000			-20 000,00
							13258 - FST AA espérés : 20 000€				
<b>sous-total Réseaux divers</b>	95 000		95 000		13 284,00	81 716,00	<b>sous-total Réseaux divers</b>	95 000	11 941,00		-83 059,00
<b>TOTAL EQUIPEMENT</b>	149 000		149 000	8 535,30	13 284,00	127 180,70	<b>s/ total EQUIPEMENT</b>	149 000	56 885,98		-92 114,02
<b>OPERATIONS FINANCIERES</b>											
001 - Déficit reporté							28182/28188 - Amortissement	2 111	2 110,32		-0,68
1641 - Remb. Capital emprunts	42 967		42 967	42 966,06		0,94	10222 - FCTVA	2 500	2 558,92		58,92
<b>OPERATION D'ORDRE</b>	42 967		42 967	42 966,06		0,94	1068 - Affectation résultat				
							<b>s/ total op. financières</b>	4 611	4 669,24		56,24
<b>TOTAL DEPENSES</b>	191 967		191 967	51 501,36	13 284,00	127 181,64	<b>TOTAL RECETTES</b>	191 967	61 555,22		-38 356,00
							<b>TOTAL RECETTES</b>	191 967	61 555,22		-130 411,78

rappel : Excédent Inv. 2019 = 34 085,78 €

Excédent Fonct. 2019 = 51 087,01 € - affectation du résultat 15 487 € = report SF 35 600,01 €



## SIVU DAREL - Exercice 2020

### Balance générale

Montants réels et d'ordre (avec les articles 001 et 002)

#### Investissement

	Primitif	Supplémentaire	R.A.R 2019	DM / VC	Total Budget	Réalisation	Solde Hors engagements	Engagé en cours	Solde
Dépense	187 967,00	4 000,00	0,00	0,00	191 967,00	51 501,36	140 465,64	13 284,00	127 181,64
Recette	187 967,00	4 000,00	0,00	0,00	191 967,00	61 555,22	- 130 411,78	0,00	- 130 411,78
Excédent	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 053,86			
Déficit								13 284,00	

#### Fonctionnement

	Primitif	Supplémentaire	R.A.R 2019	DM / VC	Total Budget	Réalisation	Solde Hors engagements	Engagé en cours	Solde
Dépense	154 500,00	5 600,00	0,00	0,00	160 100,00	71 929,21	88 170,79	161,60	88 009,19
Recette	154 500,00	5 600,00	0,00	0,00	160 100,00	167 237,12	7 137,12	0,00	7 137,12
Excédent	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 307,91			
Déficit								161,60	

#### Résultat

	Primitif	Supplémentaire	R.A.R 2019	DM / VC	Total Budget	Réalisation	Solde Hors engagements	Engagé en cours	Solde
Excédent	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 361,77			
Déficit								13 445,60	

Accusé de réception en préfecture  
047-214700320-20211207-202162-DE  
Date de télétransmission : 10/12/2021  
Date de réception préfecture : 10/12/2021